

# OSTWIND

CONSTRUISSONS ENSEMBLE L'ÉOLIEN DE DEMAIN

OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.

Espace Européen de l'Entreprise

« Les terrasses de l'Europe »

1, rue de Berne

F-67300 SCHILTIGHEIM

Tél. +33 (0)3 90 22 73 40

Fax +33 (0)3 90 20 09 48

Email : [info@ostwind.fr](mailto:info@ostwind.fr)

Internet : [www.ostwind.fr](http://www.ostwind.fr)

## **SARL Société d'Exploitation du Parc Éolien (SEPE) La Grande Contrée**

1, rue de Berne, Parc Européen de l'Entreprise  
– Les Terrasses de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

Schiltigheim, le 17/10/2023

**Objet : Lettre de confort de la société OSTWIND INTERNATIONAL (SAS) à sa filiale la SARL SEPE La Grande Contrée (fourniture des fonds propres nécessaires à la réalisation du parc éolien et mise à disposition par la société-mère de ses capacités techniques et financières à sa filiale, en l'absence d'obtention du financement bancaire sollicité)**

**Références : Demande d'autorisation environnementale de la SEPE La Grande Contrée pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 6 (six) éoliennes et 1 (un) poste de livraison sur le territoire de la commune de Charleville (51) déposée le 25/01/2021**

Monsieur le Gérant,

Nous nous référons à la demande d'autorisation environnementale visée en objet de la présente.

Comme exposé dans son dossier de demande d'autorisation environnementale, l'objectif de la société SEPE La Grande Contrée (ci-après « la Société ») est d'obtenir un financement bancaire pour la réalisation de son projet de parc éolien.

Compte-tenu de notre qualité d'actionnaire unique de la Société et du montant de l'investissement nécessaire estimé à 19 075 200 € (dix-neuf millions soixante-quinze mille deux cents euros), nous nous engageons par la présente :

- A fournir les sommes nécessaires pour constituer l'apport personnel qui pourrait être demandé par la banque dans le cadre du financement ;
- Si la Société ne devait pas obtenir de financement bancaire, à faire en sorte que la Société dispose des moyens nécessaires et de la trésorerie suffisante pour la construction de son parc éolien.

Le présent engagement financier s'étend aux sommes nécessaires pour assurer l'exécution par la Société de ses obligations au titre de l'exploitation, la cessation éventuelle d'activité et la remise en état du site conformément aux textes applicables.

Notre apport financier se fera sous la forme d'apport en capital ou de prêt d'actionnaire, directement ou par le biais de l'une de nos filiales.

Cet engagement prend effet à la date de sa signature et restera en vigueur jusqu'à la plus proche des dates suivantes :

- i) Obtention d'un financement bancaire par la Société
- ii) Date effective du changement d'exploitant
- iii) Complet démantèlement des installations

En cas de perte de notre qualité d'actionnaire, nous nous portons fort de la reprise par le nouvel actionnaire du prêt d'actionnaire qui aurait été mis en place.

La société OSTWIND INTERNATIONAL exploite à ce jour 369 MW éoliens.

La présente lettre est rédigée en deux (2) exemplaires originaux et demeure régie par le droit français. Tout différend, contestation ou réclamation résultant de ou prétendument lié à la validité, l'interprétation, l'application, la mise en œuvre ou la résiliation de la présente lettre sera soumis à la juridiction compétente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de notre considération distinguée.

John Kieran WHITE

Président d'OSTWIND INTERNATIONAL SAS

Par délégation de pouvoir

Didier SCHLIENGER  
Directeur Adjoint

